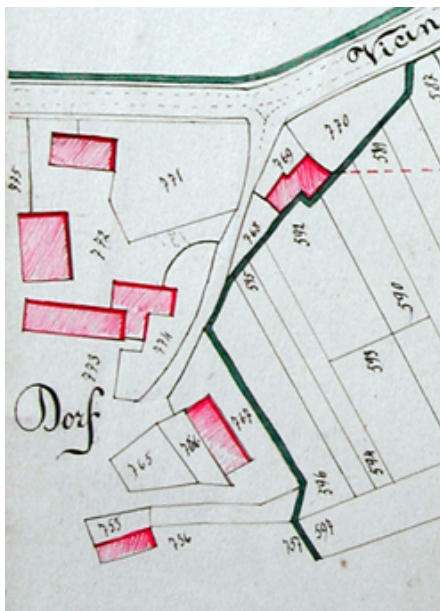

La tuilerie de Weiterswiller

François Schunck - 17 juillet 2007

Depuis le quatorzième siècle ... ou avant !

L'existence d'une tuilerie sur le territoire de Weiterswiller est attestée dès 1366 par l'acte de fondation de la prémissairie ¹.

Sur ce document, des pièces de vignes sont mentionnées à quatre reprises au lieu-dit *Ziegelschüren Bösche* et des prés à deux reprises au lieu-dit *Ziegelmatten*. On apprend également par la mention « *Johannem dem Ziegeler* » que le tuilier s'appelait Jean. Enfin il y est question d'un champ situé « *oben an der andern Ziegelschüren* » ce qui permet de supposer l'existence de deux séchoirs à cette époque.



La tuilerie sur le cadastre de 1834
(les quatre bâtiments en haut à gauche)

La présence des cantons *Leimengrub*, *Leimenkehl* et *Lettenlöschel* (Leimen, Letten : terre glaise, argile) sur le territoire de la commune confirme que l'exploitation du sous-sol pour des activités tuilières remonte à des temps que les anciens qualifiaient d'immémoriaux.

La tuilerie se trouvait à l'entrée du village sur la gauche, quand on vient d'Obersultzbach. Le plan cadastral de 1834 montre qu'elle comprenait alors trois bâtiments situés derrière la maison d'habitation. Il y avait probablement un four et une grange pour sécher les tuiles.

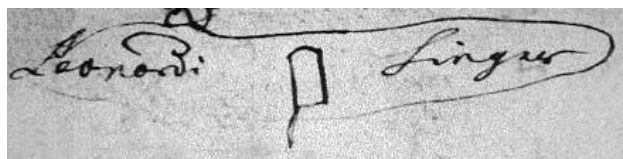
La famille Singer

Bizarrement la tuilerie de Weiterswiller n'est pas indiquée sur la carte de Cassini, dressée vers 1780.

Elle appartenait alors à la famille Singer et fonctionnait plus que jamais. Depuis 1727, date d'ouverture du premier registre paroissial catholique, le curé Gnam inscrivait régulièrement sur ses registres « *tegularius* », c'est-à-dire tuilier, à côté du nom Singer comme il le fit pour Léonard et Jean Michel Singer

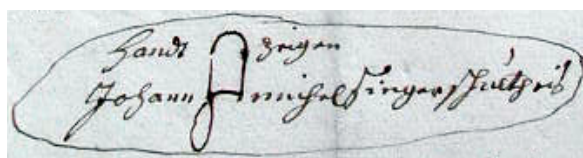
1. Archives départementales du Bas Rhin ; G 5446 et Archives presbytérales protestantes de Weiterswiller ; fasc. 01 / 1.

souvent parrains et qui eurent eux-mêmes plusieurs enfants. Aucun des deux ne sachant signer, ils apposaient leur marque qui avait la forme d'un gabarit de moulage de tuile.



Marque de Léonard Singer sur le registre paroissial en 1734
L'écriture est celle du curé.

Jusqu'en 1762, Jean Michel Singer fut le prévôt (« *Schultheiss* ») du village et plusieurs documents anciens conservés dans les archives municipales portent également sa marque.



Marque de Jean Michel Singer sur un document de 1743
L'écriture est celle du greffier.

Antoine, Jean Georges (1713 - †1755), Balthasar, Léonard, Michel (Schultheiss, †1762), Louis (maire, †1814), Louis (fils du précédent, maire) et Michel Singer (maire) se sont succédés comme tuiliers et briquetiers tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles. La tuilerie resta dans la famille Singer jusqu'à l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne.

Louis Singer contre Henri Husser

En 1785 le tuilier d'alors, Louis Singer, avait emporté un gros marché : il devait fournir à l'entrepreneur Leingre les briques et les tuiles destinées à la réparation des châteaux de Lichtenberg et de La Petite Pierre². Pour faire face à l'importante production de briques et de tuiles qui découlait de ce marché, il chercha à s'approprier une pièce de vigne appartenant à Henri Husser au lieu dit *Gutenhalten*, dont il comptait extraire du sous-sol « *les pierres nécessaires à l'exploitation de sa tuilerie* ». Le contrat de Leingre permettait en effet à ses sous-traitants « *de tirer des communes et même des fonds appartenant aux particuliers, la chaux, le sable et les autres matériaux* » dont ils avaient besoin, à charge pour eux d'indemniser les propriétaires.

Il s'ensuivit un différend avec Henri Husser qui refusait de céder sa pièce de vigne. Le bailli de la baronnie de Fleckenstein, Jean Amable Pierre Doyen, se déplaça à Weiterswiller et après avoir entendu les deux parties, il établit un procès-verbal qu'il adressa à l'intendant d'Alsace. Celui-ci trancha en faveur de Louis Singer, condamnant Henri Husser « *à céder*

2. Archives départementales du Bas Rhin ; C 192

à Louis Singer, tuilier du lieu, sa pièce de vigne que celui-ci remplacera par une autre située à côté ... »

Quelques années plus tard, le 29 janvier 1791, Louis Singer renouvela pour trois ans un bail passé avec la commune pour l'exploitation d'une carrière de pierre à chaux située sur le terrain communal au canton *Gutenhalen*.

L'employé tuilier et son aide

Sous le titre général *Sagen und Gebräuche aus Weitersweiler und Umgegend*, le pasteur Jacoby publia ³ de 1909 à 1911 une série de légendes orales qu'il avait recueillies sur le village et ses habitants. La tuilerie sert de cadre à celle ⁴ qui donne son titre à ce paragraphe :

La tuilerie de Weiterswiller appartenait jadis au vieux Singer, mort depuis longtemps. Parmi ses employés, il en eut un qui ne travaillait pas mais qui pourtant produisait toujours le nombre de tuiles demandé.

Un jour que le vieux Singer épiait son employé il l'entendit dire à quelqu'un qu'il ne voyait pas : « *pourquoi ne travailles-tu pas ?* » La voix répondit : « *il y a deux lumières de trop ici !* » Soudain Singer reçut une telle claque qu'il tomba à la renverse.

Le lendemain l'employé reçut son salaire et fut chassé.

Le pasteur Jacoby ajoute ce commentaire : *c'est une des innombrables histoires de kobolds, où le kobold travaille à la place d'un ami ; mais une tierce personne ne peut pas l'épier impunément.* « Il y a deux lumières de trop ici » se rapporte bien sûr aux yeux du guetteur.



Widerschwiller Belderbuech - La tuilerie en 1915

3. Dans la revue *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*

4. *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*; 1909 - 3

Le texte qui suit doit tout à André Dorschner, un enfant de Weiterswiller possesseur d'une collection unique de tuiles anciennes décorées et auteur d'une brochure intitulée PFALZWEYER un métier oublié du village : tuilier. Les tuiles qui illustrent le texte font partie de sa collection et ont été trouvées sur les toits de Weiterswiller.

Il y avait autrefois sur presque tous les toits des tuiles décorées qui portaient des signes symboliques, des inscriptions ou des millésimes. Leur emplacement à l'abri des regards montre que leur présence n'était pas décorative mais rituelle.

Il était de tradition qu'une tuile de protection - « *Schutzziejel* » - soit fixée côté rue habituellement en haut à droite du faîte et du pignon. Cette tuile porte souvent la date de construction de la maison. Les *Schutzziejel* mettaient la maison, ses habitants et leurs visiteurs sous la protection du Tout-puissant, la préservait des sinistres de toute nature et des forces maléfiques.

Ces tuiles portaient habituellement des symboles chrétiens comme le monogramme du Christ I.H.S.⁵ surmonté de la Croix, le monogramme de Marie ou le poisson, symbole du Christ. Mais on y trouve aussi des symboles d'origine païenne : étoiles à cinq branches, soleils irradiants, svastikas ou arbres de vie (*Lebensbaum*).



Au fil des siècles l'usage des tuiles de protection a évolué et vers la fin du XVIII^e siècle apparaissent des tuiles décorées d'un esprit tout différent : les tuiles de fin de journée appelées « *Fieroweziejel* ». À partir de la Révolution, elles sont souvent signées du nom du tuilier ou de l'ouvrier qui les a faites.

Cette *Fieroweziejel* était la dernière tuile de la journée. C'était pour le tuilier un moment solennel après dix heures de travail et huit cents tuiles confectionnées que de décorer la dernière tuile dont le motif devait être le reflet de sa pensée. Il y traçait des initiales, des versets goguenards ou des réflexions saugrenues. Cette coutume amusante a parfois donné lieu à la réalisation de tuiles très fantaisistes.

5. Jesus Hominium Salvator : Jésus Sauveur des Hommes.